

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Présents en visioconférence :

Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents d'élèves: Mme Cosmao, MM. Brancourt, Gay, Launey

Représentant des personnels ATOS : M. Dubos

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Abbal, M. Aimé, Mmes Cabrit, Fontaine

Représentants des élèves : M. Pelletier, Mme Perriniaux

Ambassade : M. Robin, attaché de coopération

Conseillers consulaires : Mme Inuzuka, M. Roussel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h.

Secrétaire de séance : Mme Doyhambehere

Secrétaire de séance adjoint : M. Launey

1. Adoption de l'ordre du jour :

Le proviseur propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour : le bilan du Conseil du second degré qui s'est tenu le lundi 28 septembre 2020, et la validation de la répartition des indemnités pour missions particulières au secondaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (14 votants).

2. Adoption du procès-verbal des Conseils d'établissement du 22 juin et du 25 août 2020 :

Un représentant des personnels d'enseignement propose de retirer la phrase « *les questions du primaire ayant été transmises tardivement* » au procès-verbal du Conseil d'établissement du 25 août 2020, car il n'y avait pas de date butoir pour cet envoi, ce dont le proviseur convient. La modification est entérinée.

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3. Bilan de rentrée

Le Conseil du Second Degré, réuni lundi 28 septembre, a écarté l'idée d'introduire les chromebooks au collège l'année prochaine, jugeant prioritaire d'établir un bilan des chromebooks au lycée.

2.1. Effectifs

Les effectifs constatés à la rentrée sont inférieurs aux prévisions annoncées au CE du 22 juin, même s'il y aura quelques arrivées suite à la réouverture annoncée des frontières au 1er octobre.

2.2. Structure

Voir documents : ce point ne suscite pas de commentaires.

2.3. Périscolaire

Voir documents.

Les représentants des parents demandent s'il est possible d'ouvrir d'autres activités pour répondre à la forte demande : cela n'est pas possible, par manque d'espaces et d'intervenants. Les sports de combat ouvriront dès que ce sera envisageable.

2.4. Répartition des Indemnités pour Mission Particulière (IMP)

Voir documents

Le proviseur précise les taux : taux 1 pour les résidents (IMP versée par l'AEFE), taux 2 pour les contrats locaux (IMP versée par le LFI Tokyo), mais le montant est le même. Il est précisé que ces indemnités ne concernent que le secondaire. Dans le cadre du travail à venir sur les grilles salariales, il faudra voir si les régimes indemnitaires peuvent être également toilettés.

La répartition est approuvée à l'unanimité (14 votants).

2.5. protocole de rentrée : aspects sanitaires et pédagogiques

Les allègements proposés par le groupe de suivi, qui émane du Conseil d'établissement, et réuni le 15 septembre, sont **approuvés à l'unanimité par le Conseil d'établissement (14 votants).**

Le proviseur rappelle la tension entre préoccupations sanitaires et préoccupations pédagogiques : dans le contexte actuel où l'épidémie est moins virulente à Tokyo que dans d'autres pays, les mesures sanitaires tendent à paraître excessives et contestables, au regard des contraintes qu'elles impliquent dans le fonctionnement de l'établissement. Le proviseur constate une aspiration à vider peu à peu le protocole sanitaire de sa substance en annulant les mesures les unes après les autres. Il tient toutefois à ne pas céder à cette tendance, car il reçoit également des signes d'inquiétude de certains parents ou personnels, dont il convient également de tenir compte. Il rappelle donc la nécessité de trouver un point d'équilibre entre les deux tendances.

Il rappelle que les mesures en vigueur dans les écoles japonaises n'ont pas changé depuis la rentrée. Le LFI Tokyo n'est donc ni plus strict ni plus laxiste que les écoles japonaises - les représentants des parents incitent à communiquer dans ce sens auprès des familles.

Au primaire, les représentants des personnels disent que les allègements ont été plutôt bien accueillis. Au secondaire, ils insistent sur la demande d'autoriser les sports de combat. Le proviseur, en retour, tient à remercier les professeurs pour leur adaptabilité à ces mesures.

Le proviseur rappelle que la méthode choisie, qui passe uniquement par le groupe de suivi sans procéder à d'autres allègements entre temps, permet d'éviter une gestion chaotique ou illisible. Le prochain groupe de suivi, émanant du nouveau Conseil d'établissement, se réunira dès le retour des vacances de Toussaint (mardi 4 novembre), et le prochain CE décidera ensuite s'il souhaite maintenir ce groupe de suivi ou transférer ce rôle à la Commission d'Hygiène et de Sécurité.

2.6. programmation des activités sportives

Voir documents

Le judo est en attente de validation par le groupe de suivi.

3. Formation continue : conclusions de la Cellule de formation continue du 28 septembre

35 personnels ont formulé des demandes, contre 76 l'an dernier.

Le proviseur rapporte les remarques des représentants des personnels : les formations à distance sont moins attractives car les professeurs saturent face aux écrans et trouvent les formations moins riches si elles ne sont pas accompagnées des temps d'échanges informels que seule une présence physique rend possibles.

4. Point d'information sur la situation budgétaire

Le Directeur Administratif et Financier présente quelques chiffres :

Coût de la baisse de 30% des frais de scolarité de la maternelle : 20 Millions yens

Suppression de l'augmentation de 1.8% des frais de scolarité 2020-21 : 30 Millions yens

Perte de recettes pour 70 élèves en moins sur le 1er trimestre : 35 Millions yens

Total des charges des services annexes d'avril à août : 75 Millions yens

Au total, le déficit prévisionnel de l'exercice à ce jour est de 164 Millions yens, soit environ 23 jours de fonctionnement.

5. Vote sur la carte des emplois 2021-2022

Voir documents

Le proviseur propose une carte des emplois inchangée l'an prochain par rapport à la carte de cette année.

Au primaire, cette carte inchangée implique de demander le maintien des deux postes libérés suite à des départs en retraite. Au secondaire, elle implique le glissement du poste gelé en histoire-géographie vers une autre discipline : il propose que ce soit l'EPS, où un poste devrait se libérer avec un départ en retraite, et qui est une des seules disciplines sans résident.

Il expose la demande transmise par les représentants syndicaux visant à demander la création de postes de résidents au primaire et au secondaire en anglais, et donne lecture du courrier reçu : *"Les départements d'anglais, de SVT et de Physique-Chimie devraient pouvoir bénéficier de supports résidents depuis plusieurs années. De même, la création de classe en primaire justifie la même logique. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir relayer au Conseil d'Etablissement notre revendication de créer un support résident en anglais et un en primaire, comme demandé l'an dernier."*

En réponse, le proviseur donne le taux d'encadrement en titulaires (qu'ils soient résidents ou en contrat local) :

79% au primaire, 46% au secondaire, soit une moyenne pour l'établissement de 62%.

Le taux moyen pour la Zone Asie-Pacifique est de 42%.

La discussion s'engage :

M. le Conseiller consulaire F. Roussel se fait confirmer que ce pourcentage est par rapport aux heures d'enseignement.

Il juge inquiétant que ce taux moyen soit seulement de 42% ; qu'aurait-on à perdre, demande-t-il, à faire une demande qui aboutirait à un échec ? Le proviseur répond qu'on y perdrait un peu de notre crédit, alors que le sérieux de l'établissement peut être un atout dans le dialogue avec l'AEFE.

Cela dit, rappellent des représentants des personnels, avec 79% dans le primaire ce taux permet d'accompagner les non-titulaires.

Le directeur du primaire rappelle en outre que le lycée s'inscrit dans le réseau de l'AEFE, et cette logique de réseau implique de considérer que certains établissements sont moins bien dotés que nous.

Les représentants des parents demandent si sont prévues des créations de postes qui feraient baisser ce taux : au primaire, il n'y aura plus de création de classe ; au secondaire, des postes seront sans doute créés dans les années futures avec les créations de classes, mais qui pourront conduire à recruter des titulaires non-résidents, ce qui ne modifiera donc pas le taux d'encadrement.

Enfin, la discussion porte sur la vacance du poste en EPS : le proviseur s'appuie sur des propos que lui a tenus le professeur concerné. Si jamais son départ en retraite ne se faisait pas maintenant, le Conseil d'établissement proposerait de flécher ce poste vers une des disciplines scientifiques, qui ne comptent qu'un seul poste de résident (contre 2, 3 ou 4 dans les autres disciplines, espagnol excepté). Le proviseur contactera le professeur avant la diffusion de ce compte-rendu.

Le Conseil d'établissement accepte donc de se prononcer sur la proposition suivante :

Carte des emplois 2021-2022 inchangée, avec le maintien de deux postes libérés au primaire (départs en retraite), et avec le maintien du poste gelé en histoire-géographie, fléché vers l'EPS si le poste se libère (départ en retraite) ou vers une autre discipline dans le cas contraire.

La proposition est adoptée par 14 voix, avec 1 abstention (il y a désormais 15 votants)

6. Présentation de la démarche d'élaboration du projet d'établissement

Voir documents

Le proviseur présente la démarche : que voulons-nous faire dans cet établissement et de cet établissement ? Il s'agit également d'une démarche réparatrice après les fractures et tensions constatées l'an dernier autour de la Continuité Pédagogique à Distance.

Elle passe par une phase de questionnement et de diagnostic, par une phase d'analyse et de choix des principaux axes pour notre action des trois années à venir, puis par une phase de déclinaison de ces axes.

La discussion s'engage :

La présence d'indicateurs, quantitatifs ou/et qualitatifs, est évoquée : elle pourra trouver sa place dans le diagnostic.

L'organisation d'un temps banalisé permettant aux parents, élèves et professeurs de réfléchir ensemble à ce projet est évoquée : les souvenirs du précédent projet d'établissement sont partagés, mais tous n'en ont pas la même appréciation.

Finalement, la proposition retenue est celle d'une soirée d'ateliers thématiques ouverts à tous les parents, élèves et personnels qui le souhaitent, sur une fin de journée (17h ou 17h30 / 19h30 ou 20h), au cours de l'hiver 2021.

La composition du groupe de travail est présentée : des représentants issus du prochain Conseil d'établissement, des volontaires (parents et personnels), des élèves (même si les élèves seront associés par ailleurs à ce processus), avec une composition qui pourra changer selon les étapes.

Le premier groupe se réunira jeudi 15 octobre autour de l'élaboration du questionnaire.

La démarche est approuvée à l'unanimité (16 votants, 1 représentant supplémentaire étant arrivé en cours de CE).

7. Demande de modification du calendrier des vacances de Noël et de février

Le Conseil d'école, réuni mercredi 30 septembre, a émis un avis favorable (avec 1 abstention) au maintien du calendrier actuel, suite à la consultation (voir résultats dans les documents joints).

Le proviseur aborde les questions liées à la quatorzaine en cas de départ en vacances dans ce calendrier inchangé. Il exprime le refus de l'établissement de demander aux professeurs d'assurer une continuité à distance avec les élèves ainsi absents, même si ceux qui le souhaitent restent libres de communiquer avec eux comme ils le font d'habitude en cas d'absence.

Face à l'inquiétude posée par le cas de familles qui ne respecteraient pas la quatorzaine au retour de France, le proviseur explique qu'il n'a ni les moyens juridiques ni la volonté d'instaurer un système de contrôle auprès des familles (vérification des passeports, lien avec les autorités françaises ou japonaises), qui créeraient un climat de tension qu'il juge inenvisageable.

Il adressera aux familles un courrier, comme il l'a fait avant la rentrée, pour appeler chacun à sa responsabilité. Il pointe la dimension éthique et l'enjeu sociétal essentiel de ces questions : sommes-nous capables d'être assez responsables pour ne pas mettre en danger la santé des autres ? sommes-nous capables de faire suffisamment confiance aux autres pour continuer à vivre ensemble ?

Il appelle à refuser de tomber dans la délation, mais aussi à ne pas nous laisser submerger par la peur des autres ou par l'irrationnel, faute de quoi c'est notre capacité à vivre ensemble qui sombrera.

Après des échanges nourris sur toutes les pistes possibles pour répondre à l'inquiétude des uns sans adopter une approche soupçonneuse à l'égard des autres, les représentants des personnels proposent d'établir une déclaration sur l'honneur que le lycée pourra demander aux familles, indiquant qu'elles respectent la quatorzaine avant le retour en classe. Cette proposition est saluée par le proviseur et approuvée par l'ensemble du Conseil d'établissement.

Et les familles qui choisiraient de rentrer en France sont invitées à en informer l'établissement, comme l'ont fait certaines à la rentrée pour annoncer une rentrée retardée pour cause de quatorzaine.

A l'issue de ces échanges denses, graves et constructifs, **le Conseil approuve à l'unanimité le maintien du calendrier scolaire actuel.** (16 votants)

8. Questions diverses

Face aux 39 questions diverses, le proviseur voit plusieurs catégories de questions :

- des questions sur divers sujets
- des questions sur le protocole sanitaire
- des questions sur les vacances
- des questions d'humeur

Représentants du primaire :

1. *J'ai cru comprendre qu'une activité sportive était organisée pour nos élèves par un professeur du secondaire sous forme de club privé au lycée. Est-il possible de proposer d'autres clubs sur le même fonctionnement (culturels ou artistiques par exemple) ?*

Le proviseur, renseignement pris, évoque un seul club privé, concernant le judo et lié au périscolaire ; ce club existe depuis des décennies, est géré de façon autonome et ne rend pas de compte à l'établissement. Par ailleurs l'établissement héberge une école de musique ; pour le reste, il n'y a pas et ne peut pas y avoir de club privé au sein du lycée.

2. *Il est parfois difficile de connaître les heures d'ouverture des différents services au lycée et on trouve parfois porte close. Existe-t-il un document sur lequel ces horaires sont indiqués ? Sur intranet ?*

Non, il n'existe pas encore un tel document, mais ce sera entrepris.

3. *Est-il envisageable de poursuivre la tenue des réunions en visio après la période COVID ? Cela représente un confort indéniable.*

Les membres du Conseil expriment leur avis : plutôt favorables à la visioconférence, plus confortable pour les membres extérieurs au lycée. La solution mixte (présentiel + visio) est jugée difficile à appliquer, mais rien n'empêche plusieurs personnes d'être devant un même écran.

Le proviseur renvoie cette discussion au prochain Conseil d'établissement dans le cadre de son règlement intérieur.

4. *Protocole : Qu'en est-il des consignes locales (kita-ku) pour les écoles japonaises depuis l'élaboration du protocole fin août ? Ont-elles évolué si oui de quelle manière ?*

voir plus haut

5. *Serait-il possible d'envisager l'ouverture du lycée le samedi matin dès la rentrée l'année prochaine ? En effet, à la rentrée nous sommes nombreux à avoir besoin de temps d'installation, notamment avec l'arrivée des livraisons toujours échelonnées et après l'arrivée des élèves. Malgré le fait qu'il faille payer une personne pour l'entrée, il y a un réel besoin chez les enseignants à ce moment-là. De plus il est à noter que de nombreux établissements dans la zone et dans le monde sont ouverts aux enseignants le week-end de manière générale.*

Le proviseur donne son accord pour ouvrir le samedi matin (et pas l'après-midi) en septembre l'année prochaine. Non pour une ouverture le dimanche, pour des raisons de sécurité.

6. *Avec les nouvelles règles pour le droit à l'image (tout à fait compréhensibles), est-il possible d'équiper le service communication et/ou de former le responsable de ce service au floutage des images car cela complique nos projets pédagogiques puisqu'il n'est pas envisageable "pédagogiquement" parlant de mettre de côté les enfants sans autorisation de publication.*

Le proviseur, renseignement pris, évoque le problème du logiciel utilisé : il faudrait faire un floutage plan par plan et visage par visage. Mais il appelle les professeurs à informer le chargé de communication avant les prises de vue des élèves à ne pas filmer ou photographier, pour que ces élèves puissent être placés en marge du groupe.

7. Serait-il possible de connaître l'avis des parents sur les différents outils numériques utilisés par le lycée (Google, Seesaw et One) ? En tant qu'utilisateurs, leur avis peut nous aider.

Ce point sera examiné lors du prochain Conseil d'école. One sert pour les élèves, Pronote sert pour les parents et les bulletins.

8. Quand saurons-nous si la course de Noël peut avoir lieu ?

La question sera posée au prochain groupe de suivi.

9. Pourquoi n'y a-t-il pas de RIPP en élémentaire alors qu'en maternelle oui ? D'où vient cette différence ?

Ces rencontres ne sont pas obligatoires au primaire mais relèvent de choix d'équipes.

10. Est-il possible d'installer une sonnerie pour les récréations (différentes selon les cycles par exemple) ?

Non, il n'y a plus de mélodies disponibles.

11. si les visières vers le bas ont été invalidées par le protocole pourquoi celles vers le haut le sont-elles alors que les études montrent qu'elles sont moins protectrices qu'un masque ?

Les visières basses (ou plutôt les masques transparents) servent aux professeurs dans des situations pédagogiques, elles n'ont pas vocation à remplacer les masques, pas plus que les visières.

Représentants des élèves :

1. Il a été instauré cette année à la cantine une possibilité de choix entre deux plats principaux. Cependant ce choix n'est souvent pas possible pour les élèves mangeant durant le second service, car ceux du premier service ont consommé en partie ou entièrement un des deux plats et ainsi laissent une quantité limitée voire inexistante d'un plat et forcent les élèves du second service à consommer le plat considéré comme moins bon.

Il est souvent dommage et décevant que cette idée de choix mise en place ne profite qu'aux élèves du premier service, sachant que certains élèves mangent constamment à 13h.

Serait-il possible de régler la distribution des plats afin qu'il y ait 50/50 ou modifier la quantité d'un plat en fonction de sa demande ?

La demande a été transmise à l'équipe de cantine, elle est tout à fait légitime. Le mois de septembre a constitué une phase d'adaptation, avec beaucoup de changements pour l'équipe de restauration.

2. Est-il possible d'ajouter plus fréquemment des plats végétariens pour les élèves ne souhaitant pas manger de viande ou de poisson ? Cela pourrait réduire la quantité d'élèves prenant l'option "bento" et ainsi amener plus de monde à la demi-pension.

Il est difficile, en l'état actuel, de faire des plats végétariens ET nourrissants ET appréciés des élèves. Mais cela s'inscrit dans un travail de longue haleine sur le fonctionnement de la restauration. Le proviseur rappelle que l'éducation au goût pourrait être un axe de réflexion dans l'élaboration du Projet d'Etablissement.

3. Le moral des élèves est quelque chose d'important sachant que le mental des élèves expatrié peut parfois se fragiliser. Serait-il envisageable d'avoir un(e) psychologue ou préparer l'infirmier ou l'infirmière à aider les élèves qui désirent une aide psychologique ?

Il y a désormais trois infirmiers, permettant une ouverture de l'infirmerie tous les jours de 8h à 18h : c'est là le premier point d'accueil et d'écoute. Faire venir un psychologue poserait de trop nombreux problèmes : lequel choisir et sur quels critères, comment ne pas laisser penser que le lycée devient un lieu de soins alors que ce n'est pas son rôle, etc.

4. *Est-ce qu'une date d'ouverture pour le foyer a été fixée ? Dans le cas contraire, un assouplissement des règles quant à l'utilisation des téléphones portable dans le hall du bâtiment C ou dans la cour ?*

Une date n'est pas encore fixée. En attendant, les élèves peuvent utiliser leur portable dans une salle surveillée par un assistant d'éducation.

Représentants des parents d'élèves

1. *Résultats du bac: Les conditions du passage du baccalauréat cette année ayant été exceptionnelles nous aimerions une présentation détaillée des résultats par section (OIB, Européenne..) ainsi qu'une évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les vœux et résultats Parcoursup.*

Le tableau sera transmis avec le compte-rendu. L'impact n'est pas mesurable.

2. *lycée en ligne en cas de nouveau confinement et suivi pour ceux qui iront en France : Pour des enfants qui seraient contraints de rester à la maison (quarantaine prolongée ou suspicion d'infection), sans instaurer de CPD, est-il possible que les thèmes abordés en cours soient indiqués sur Pronote (comme le font déjà beaucoup d'enseignants), afin que les élèves puissent, a minima, suivre la progression dans les manuels?*

voir plus haut : le cahier de texte de la classe est l'outil ordinaire de référence.

3. *livres numériques : Dans le cadre d'une préparation à un éventuel reconfinement, afin d'anticiper les besoins d'accès en ligne aux manuels, des compléments de souscriptions auprès des éditeurs sont-ils envisageables? Si non, pourrait-on avoir une liste des manuels effectivement disponibles en ligne afin que les parents qui le désirent puissent se procurer ceux qui ne sont disponibles qu'en version papier.*

Le sujet est complexe et sera à travailler dans la durée au Conseil pédagogique, au Conseil du Second Degré et avec le CDI.

4. *Y a-t-il déjà des retours sur la réforme de la cantine/cafeteria et la mise en place des food-trucks (couts, satisfaction des usagers)?*

Les représentants du secondaire expriment le regret de certains professeurs face à la diminution d'offre de la cafétéria et déplorent la lenteur du Food-Truck.

Il est trop tôt pour faire un bilan. Le food-truck reçoit 30 à 40 clients par jour - le proviseur rappelle que le lycée l'a sollicité pour compenser la réduction d'offre de la cafétéria mais ne touche aucun bénéfice sur son activité. Mais il rappelle que le maintien de la cafétéria, avec le déficit structurel croissant du service de restauration, représente un luxe que le lycée ne peut plus s'offrir, et que sa diminution a été prévue pour répondre à d'autres demandes (donner le choix aux élèves du secondaire notamment).

5. *Serait-il possible de réfléchir à la possibilité d'ouvrir la cantine à 11h45 pour les collégiens ou lycéens qui n'ont pas cours de 11h à 12h (afin d'améliorer la fluidité du service de 12h) ?*

Cela n'est pas possible car le service du primaire à 11h15 se termine à 12h05 pour permettre la désinfection des tables.

Représentants des personnels du secondaire

Le proviseur, concernant les questions d'humeur, déplore vivement l'état d'esprit qu'elles traduisent, fait de suspicion, de dénigrement ou d'une approche conflictuelle. Pourtant, les nouveaux personnels font état de leur satisfaction en arrivant au LFI Tokyo, tant pour l'accueil des collègues que pour les conditions de travail ou l'appétit scolaire des élèves.

1. BILAN DE RENTRÉE : STRUCTURE

1. COORDONNATEURS - Département d'Anglais

La direction avait décidé qu'il n'y aurait pas de coordinateur dans le département d'anglais en 2019/2020 et il n'y en aura toujours pas pour la deuxième année consécutive car, d'après le CR du conseil pédagogique, "l'équipe ne s'est pas accordée sur le choix d'un coordinateur".

L'absence de "volontaires" parmi les enseignants ne s'explique-t-elle pas, en partie, par le poids de la tâche? Il faut noter que:

a- Le nombre important d'options/spécialités (LV1, LV1 littérature, section euro, LLCE, SIA) touchent tous les élèves de la 6ème à la Terminale (contrairement à l'espagnol, l'allemand ou le japonais).

b- Le travail d'organisation, et de communication auprès des familles, est donc en conséquence et sans comparaison possible avec les autres départements de langue.

c- Le département d'anglais est sans doute, en nombre d'enseignants (huit)

d- Une partie des enseignants non français/ non francophones doit nécessairement être accompagnée. La liste pourrait être plus longue.

La direction a proposé l'organisation d'une élection sans candidat, était-ce la réponse la plus appropriée au problème?

La reconnaissance du travail serait-elle réelle avec une IMP en guise de rémunération?

Le LFIT repense sa politique des langues sans repenser sa politique en termes de gestion des ressources humaines, est-ce tenable à long terme? La reconnaissance du travail serait-elle réelle avec une IMP en guise de rémunération?

Le proviseur s'étonne de cette question : si elle vient d'un membre de l'équipe d'anglais, alors elle aurait pu être formulée lors des échanges menés entre la direction et l'ensemble de l'équipe ; si elle vient d'un autre professeur, alors il renvoie vers les collègues d'anglais pour avoir des réponses. Enfin, il souligne que le niveau de complexité est le même en japonais.

Il rappelle par ailleurs la difficulté structurelle de l'équipe d'anglais à trouver des points d'accord, et que la direction a proposé une approche de travail collégial pour dépasser cette difficulté. Si cette approche est transformée en objet d'accusation, alors il refuse de répondre à la question.

2. Lettre de mission

Existe-t-il une lettre de mission pour les coordinateurs/trices et les bénéficiaires d'IMP?

La réponse est évidemment oui. Si la question implicite est : "est-il prévu d'attribuer des IMP sans lettre de mission ?", la réponse est évidemment non. Enfin, ajoute le proviseur, si la question sous-jacente est : "Est-il prévu d'attribuer des indemnités de façon arbitraire et par copinage ?", alors il refuse d'y répondre.

ASPECTS SANITAIRES / ESPACES COLLECTIFS

3. En ce qui concerne les travaux de groupes pour les classes du secondaire, est-il envisageable de permettre aux élèves de déplacer leurs tables pour se mettre en îlots ?

Le proviseur rappelle que les professeurs ont été invités au pragmatisme dans l'application du protocole.

4. La disposition actuelle des salles du secondaire (tables individuelles séparées) n'est pas ergonomique en pratique : il est difficile de circuler pour aller aider des élèves. Un retour à des dispositions alternatives est-il envisageable (par 2 / par îlots) ?

même réponse

5. Est-ce que le CDI pourrait ouvrir ses portes aux élèves par classe ou par niveaux de classes sur des créneaux définis pour qu'ils puissent aller y travailler ? Quand cet assouplissement pourrait-il voir le jour ?
voir groupe de suivi de novembre

OUTILS INFORMATIQUES

6. Un collègue a vu ses fichiers copiés à son insu pendant un WE. Le proviseur a défendu la décision en argumentant que tous les dossiers se trouvant dans les PC, professionnels ou personnels, appartiennent au lycée. Cette intrusion est-elle légale ?

Le proviseur a déjà répondu à l'intéressé sur ce point. Sauvegarder des données d'un matériel du lycée sur un autre matériel du lycée ne signifie pas les transmettre à un tiers. Et l'intéressé a procédé avec le service informatique à l'effacement des données contestées.

7. Les boîtes gmail, lorsque les mots de passe ont été enregistrés lors d'une session personnelle précédente, s'ouvrent automatiquement sans que ne soit nécessaire de rentrer encore une fois les mots de passe lors d'une nouvelle session. Ce n'était pas le cas avant... Pourquoi ce changement ? Les PC "appartenant au lycée", qu'est-ce qui empêche "le LFIT" de consulter les boîtes mail de son personnel dans le cas d'une intrusion (dans la session personnelle) ?

Le proviseur explique que rien n'a changé dans les attributions et aptitudes du service informatique, et n'est pas informé de risques similaires par le passé : la déontologie est toujours présente.

POINT 5 : CARTE DES EMPLOIS

8. Il y a un an il y a eu une hausse de la TVA japonaise, mais suite au Covid, la CPD et la rentrée, on n'en a plus du tout parlé. Envisage-t-on d'augmenter les salaires puisque cela a impliqué une réduction directe du pouvoir d'achat ?

Non. Voir la situation budgétaire de l'établissement.

9. Si un personnel en contrat local doit se rendre en France pour un impératif familial, comment cela se passe-t-il concrètement ? Est-il remplacé ou doit-il laisser du travail ? Doit-il fournir un certificat ou un arrêt de travail ? Est-ce que cela induit un changement quant à sa paie ?

Si la question renvoie à une situation individuelle précise, alors le proviseur refuse d'y répondre.

POINT 7: VACANCES DE NOEL:

~~10.~~ La direction, avec la mise en place de la consultation demandée par des parents, a montré que, si il était possible, celle-ci serait prête à des adaptations organisationnelles. Suite à la consultation concernant les vacances de Noël, il apparaît qu'environ un tiers des parents et personnel souhaitaient une modification du calendrier qui aurait permis un retour en France à Noël.

~~11.~~ Certains, qui étaient contre la modification du calendrier, espèrent tout de même pouvoir rentrer afin de pouvoir retrouver leur famille. La fermeture des frontières, qui a conduit à l'impossibilité d'un retour en France cet été, et leur réouverture progressive récemment décidée va vraisemblablement provoquer un plus grand nombre de retour à Noël qu'à l'accoutumée. Mes questions sont les suivantes:

12. Comment la direction va-t-elle pouvoir contrôler que les quatorzaines seront respectées ? Lors de la silver week, une famille au moins a quitté le territoire japonais et l'élève est revenu en cours normalement le mercredi sans effectuer la quatorzaine.

voir plus haut

13. En cas d'un nombre élevé d'élèves absents en raison de la quatorzaine en janvier, un enseignement hybride CPD/présentiel sera-t-il envisagé ?

voir plus haut

14. *La mise en place d'une CPD de deux semaines serait-elle un compromis acceptable? Une consultation, en différenciant le primaire et le secondaire, est-elle possible?*

voir plus haut

15. *Pour les vacances de Noël, on nous avait demandé notre avis sur deux options mais on ne nous a pas demandé notre avis pour laisser le calendrier scolaire tel qu'il est et faire les deux premières semaines de la rentrée de janvier en CPD. Cette option a été écartée car la CPD mettrait en difficulté des familles pour la garde de leurs enfants.*

16. *Celle-ci n'est-elle pas une option envisageable en sachant qu'il a eu des élèves qui sont partis du Japon pendant la Silver Week et sont revenus au LFIT mercredi sans faire la quatorzaine qu'ils auraient dû faire et qu'il y en aura qui feront pareil après les vacances Noël ?*

voir plus haut

17. *Pour des raisons de santé, j'ai peur de revenir en janvier en sachant qu'il y a des élèves qui sont dans ma classe mais qui devraient être en train de faire la quatorzaine chez eux.*

voir plus haut

18. *Si le calendrier n'est pas modifié et si la quatorzaine est toujours de mise en décembre au Japon, quelle solution est envisagée pour les personnels qui veulent / qui doivent / qui vont rentrer en France pour Noël, même pour un temps réduit (moins de deux semaines) ? Comment permettre aux personnels qui n'ont pas pu être auprès de leurs familles cet été de se rendre à leurs côtés en décembre sans pour autant déstabiliser le fonctionnement de l'établissement en janvier ?*

Pour les situations exceptionnelles avec justificatifs, ici comme en temps normal les personnels peuvent s'adresser à la direction. Des réponses au cas par cas seront apportées, en tenant compte des nécessités de service.

19. *Est-il envisageable d'organiser deux semaines de CPD au retour des vacances de Noël pour permettre aux professeurs et aux familles le désirant de retourner en France pour voir leurs proches qu'ils n'ont pas vus depuis plusieurs mois/années ?*

voir plus haut

20. *Dans le cas d'une rentrée en présentiel en Janvier, pouvez-vous nous dire de façon précise, quelles seraient les conséquences administratives pour un professeur (contrat local et résident) s'il devait effectuer une quarantaine au Japon au retour des vacances de Noël ?*

voir le règlement intérieur des personnels, qui répond à cette question. Les professeurs doivent être à leur poste lors du retour des élèves.

QUESTION DIVERSE

21. *Nous sommes un établissement franco-japonais. Est-il donc possible de communiquer en français et en japonais ? Pourquoi traduire en anglais les messages à destination interne, et surtout pourquoi faire apparaître ces traductions avant le japonais ?*

Voyant dans cette question la volonté - qu'il déplore - de transformer en problème ou critique un élément anodin, le proviseur refuse d'y répondre.

Le proviseur remercie l'ensemble des membres du Conseil d'établissement pour leur participation toujours de qualité et hautement constructive, donnant du LFI Tokyo la meilleure image qui puisse être.

La séance est levée à 20h15.

Tokyo, le 17 septembre 2019

le Proviseur
à

Mesdames et Messieurs les membres de droit,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,
Mesdames et Messieurs les représentants des élèves,
Mesdames et Messieurs les membres siégeant à titre consultatif,

Objet : convocation au Conseil d'établissement n°1 du jeudi 1^{er} octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir participer au premier Conseil d'établissement ordinaire de l'année scolaire, qui aura lieu

Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 18h

en visioconférence (lien : <https://meet.google.com/gcs-urdg-fzc?authuser=0&hs=122>)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Adoption du procès-verbal des Conseils d'établissement du 22 juin et du 25 août 2020
2. Bilan de rentrée :
 - 2.1. effectifs
 - 2.2. structure
 - 2.3. périscolaire
 - 2.4. protocole de rentrée : aspects sanitaires et pédagogiques
 - 2.5. programmation des activités sportives
3. Formation continue : conclusions de la Cellule de formation continue du 28 septembre
4. Point d'information sur la situation budgétaire (y compris les impayés)
5. Vote sur la carte des emplois 2021-2022
6. Présentation de la démarche d'élaboration du projet d'établissement
7. Demande de modification du calendrier des vacances de Noël et de février
8. Questions diverses

Vous voudrez bien me transmettre vos questions diverses **avant mardi 29 septembre 18h**.

Les documents d'accompagnement vous seront transmis avant lundi 28 septembre.

Vous remerciant d'avance de votre participation,
Bien cordialement

Laurent Wajnberg

2. BILAN DE RENTRÉE

2.1. Effectifs constatés au 14 septembre 2020 :

Niveau	Total présents	En attente visa	Total théorique
PS	35	8	43
MS	81	4	85
GS	80	9	89
T Maternelle	196	21	217
CP	124	1	125
CE1	115	3	118
CE2	129	4	133
CM1	109	7	116
CM2	124	3	127
T Primaire	601	18	619
Totaux Elémentaire	797	39	836
6ème	109	4	113
5ème	101	2	103
4ème	94	7	101
3ème	73	7	80
T Collège	377	20	397
2nde	78	4	82
1ère	61	9	70
Tle	63	6	69
T Lycée	202	19	221
T secondaire	579	39	618
Grand total	1376	78	1454

2.2. Structure (secondaire)

OPTIONS	Tle	1e	2e	3e	4e	5e	6e
LATIN	4	1	8	7	37		
CAV	8	10					
MATHS EXPERTES	16						
MATHS COMPLEMENTAIRES	8						
SPECIALITES cycle terminal							
HLP	5	18					
HGGSP	26	31					
MATHS	29	52					
LLCE anglais	10	13					
PHYSIQUE-CHIMIE	18	22					
SVT	11	13					
NSI	8	18					
SES	29	34					
LV	Tle	1e	2e	3e	4e	5e	6e
ALLEMAND	6	14	20	18	22	21	
JAPONAIS							
JLE INTER				11	19	20	14
JLE AVANCE				10	10	10	15
JLV1 bis inter				15	19	21	22
JLV1 bis				27	32	30	33
SO				14	21		
LVA bis	21	15	26				
LVA bis inter			6				
LVB bis	8	6	11				
LVC	6	19	20				
SIJ	3	11	8				
ESPAGNOL	51	42	59	60	78	81	
ANGLAIS							
ANG LV1	23	35	30	83	27	65	69
ANG LITT	35	35	36	19	49	11	19
LC				17			
SE	16	14	20	21	24		
SIA	11	11	14		24	26	23
	Tle	1e	2e	3e	4e	5e	6e

2.3. Service périscolaire

Son démarrage a eu lieu samedi 3 octobre 2020.

Liste des ateliers proposés :

Atelier d'improvisation	Lundi	17H15-18H45
Ballet	Jeudi	15H20-16H20
Ballet	Jeudi	16H25-17H30
Ballet	Lundi	15H20-16H20
Ballet	Lundi	16H25-17H30
Ballet	Samedi	9H30-11H00
Ballet	Vendredi	15H20-16H20
Ballet	Vendredi	16H25-17H30
Basketball	Vendredi	15H45-17H15
Comédie Musicale	Mardi	15H45-17H15
Comédie Musicale	Mercredi	13H00-15H00
Danse Jazz	Jeudi	15H45-17H15
Echecs	Mercredi	13H00-14H15
Echecs	Mercredi	14H15-15H30
Echecs	Vendredi	15H45-17H15
Etudes surveillées	Jeudi	15H45-17H15
Football	Jeudi	15H45-17H30
Football	Lundi	15H45-17H30
Football	Mardi	15H45-17H30
Football	Mercredi	13H00-14H30
Football	Samedi	9H45-11H45
Football	Vendredi	15H45-17H30
Fun With English	Jeudi	15H45-17H15
Fun With English	Mardi	15H30-17H00
Multi activités du lundi	Lundi	15H15-17H00
Multi activités du vendredi	Vendredi	15H15-17H00

Multi Sports	Mercredi	13H00-14H45
Multi-arts CE2-CM2	Mardi	15H45-17H15
Multi-arts CP-CE1	Jeudi	15H45-17H15
perfectionnement japonais	Jeudi	15H30-16H30
perfectionnement japonais	Vendredi	15H45-16H45
Renforcement français langue de scolarisation	Lundi	15H45-17H15
Renforcement français langue de scolarisation	Mardi	15H30-17H00
Tennis	Jeudi	16H00-17H00
Tennis	Jeudi	17H00-18H00
Tennis	Jeudi	18H00-19H00
Tennis	Samedi	10H30-11H30
Tennis	Samedi	11H30-12H30
Tennis	Samedi	12H30-13H30
Tennis	Samedi	9H30-10H30
theatre	Lundi	15H45-17H30
theatre	Mardi	15H45-17H15
theatre	Mardi	17H15-19H00
theatre	Mercredi	15H00-16H45
theatre	Mercredi	17H00-19H00

Effectifs inscrits au 24 septembre :

	Tle	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	CM2	CM1	CE2	CE1	CP	GS	MS	PS	Total
Atelier d'improvisation						3	2									5
Ballet						4	1	5	6	13	7	26	26	16		104
Basketball								8	8	8	8					32
Comédie Musicale								5	9	9	9					32
Danse Jazz					1	11		10	4	2						28
Echecs								14	5	12	8					39
Etudes surveillées								6	11	8	5	10				40
Football								9	19	22	27	22	15	18		132
Fun With English										6	9	9	6	5		35

Multi activités du lundi													12	13	8	33
Multi activités du vendredi													9	13	11	33
Multi Sports								9	9	8	14	16				56
Multi-arts CE2-CM2								13	13	16						42
Multi-arts CP-CE1											14	22				36
perfectionnement japonais										2	3	13	6	4		28
Renforcement français langue de scolarisation										1		10	14			25
Tennis	1	3		4	6	7	17	10	4	3	5	7	2			69
theatre		3	4	2	5	2	14	8	4	6	6					54
Total général	1	6	4	6	12	27	34	97	92	116	115	135	90	69	19	823

2.4. Conclusions du groupe de suivi sur le protocole sanitaire

Ce groupe s'est réuni en visioconférence mercredi 16 septembre, avec des représentants des personnels du primaire, du secondaire et ATOS, des représentants des parents d'élèves.

Les changements annoncés ci-dessous sont entrés en vigueur mercredi 23 septembre. Ils ont été portés à la connaissance des personnels et des familles vendredi 18 septembre. Le groupe se réunira de nouveau à la mi-novembre et pourra procéder à de nouveaux ajustements.

Etablissement :

- . Les **adultes** (parents d'élèves, intervenants extérieurs) sont désormais autorisés à entrer de façon individuelle dans les bâtiments.
- . Les **réunions** avec les parents continuent à se faire en visioconférence
- . L'**auditorium** peut être accessible à des groupes inférieurs à 60 personnes, espacés dans la salle et respectant la distanciation à l'entrée et à la sortie de la salle.
- . Dans les **réfectoires** de la restauration, les séparateurs seront retirés fin septembre (la commande déjà passée de matériaux moins opaques, qui n'étaient pas disponibles à la rentrée, a été annulée).
- . **Sport** : les sports de combat restent suspendus (judo, aikido), le proche contact n'étant pas souhaitable pas plus qu'une pratique dénaturée si elle se fait sans contact. La mesure sera réexaminée à la mi-novembre. Les jeux d'équipe, qui n'étaient pas interdits dans le protocole, restent autorisés, en veillant à ce que les élèves limitent les contacts entre eux et se désinfectent les mains avant et après le jeu.
- . La pratique du **chant** est autorisée, en s'assurant que la salle est ventilée et que les élèves sont espacés ; si possible, l'idéal est de le pratiquer en extérieur.
- . L'échange de **matériel**, qui n'était pas interdit par le protocole, reste autorisé, en veillant à ce que les élèves se désinfectent les mains avant et après, et que le matériel soit également nettoyé par eux ou par le professeur après usage.
- . Quelques **distributeurs** supplémentaires de gel avec activation par le pied seront commandés, mais sans remplacer la totalité des distributeurs actuels (le coût serait

exorbitant, et il est possible d'utiliser ces autres distributeurs avec le coude ou l'avant-bras pour éviter un contact de la main).

. Le portillon de la grille d'entrée reste fermé, par mesure de sécurité. Mais il est demandé à l'agent d'accueil de l'ouvrir aux personnels qui se présentent – des demandes de devis sont en cours d'instruction pour améliorer le système actuel.

. Les **accompagnateurs** de bus peuvent désormais accéder librement à la salle des professeurs.

. Le **Foyer** des lycéens reste toutefois fermé aux lycéens. La mesure sera réexaminée à la mi-novembre.

Primaire :

- . Les **élèves d'élémentaire** ne montent plus seuls dans les classes, mais le fonctionnement antérieur à la pandémie est rétabli : les professeurs viennent chercher les élèves de toutes les classes dans la cour. Le principe de sécurité l'emporte ici.
- . Il est possible, si l'activité ne peut être repoussée, de pratiquer de la **cuisine** dans les classes, en plus de l'atelier cuisine mensuel rendu possible pour chaque classe, sans intervention de l'équipe cantine.
- . En CP, les **gourdes** sont remplacées par des verres à la cantine. Elles sont toujours utilisées en classe et pendant les récréations. Cette mesure est déjà en place pour les élèves de maternelle.
- . Après décision du conseil des maîtres l'outil de **visioconférence** Google Meet sera utilisé à la place de Zoom.

Secondaire :

. Il est demandé **d'aérer** les salles au moment des interclasses et récréations en ouvrant les fenêtres : à ce moment-là, il est possible voire demandé d'éteindre la climatisation, puis de la rallumer une fois les fenêtres fermées. Les portes des salles, quant à elles, restent constamment ouvertes.

. Les fenêtres des **couloirs** doivent rester constamment ouvertes.

. La question de contraindre les élèves à descendre hors du bâtiment lors des **récréations**, récurrente et bien antérieure à la pandémie actuelle, se heurte aux problèmes déjà évoqués : il faudrait embaucher une demi-douzaine de surveillants supplémentaires pour cette seule tâche, qui verrait 600 élèves se concentrer dans deux escaliers sur un temps limité (mesure peu souhaitable d'un point de vue sanitaire), ou il faudrait admettre que les retours en classe s'évaluent sur de longues minutes après la fin des récréations, au détriment du temps de cours ; enfin cela rendrait de facto impossible l'accès des élèves à leurs casiers.

. Le travail en **groupe**, qui n'était pas interdit par le protocole, ne l'est toujours pas.

. Les **cours de 16h à 18h** sont rétablis à compter du mercredi 23 septembre inclus.

. Le **temps d'accompagnement** de 15h à 16h ou en dernière heure de l'après-midi prend fin vendredi 18 septembre inclus.

. Le travail en **groupe**, qui n'était pas interdit dans le protocole, reste autorisé à condition de respecter la distanciation sociale et la désinfection du matériel s'il est partagé.

. L'accès au **CDI** est autorisé pour les élèves dans le cadre d'activités de classe, ainsi que pour le prêt de livres sur des créneaux déterminés. L'accès individuel des élèves au CDI reste interdit en dehors de ces créneaux.

. L'accès aux vestiaires en petits groupes est autorisé.

2.5. Programmation des installations sportives

Basketball:

- Lundi de 17h15 à 18h45: 6ème et 5ème filles et garçons (M.Dalot)
- Mardi de 17h30 à 19h15: Ouverts aux élèves de la 4ème à la Tle (Mme Houillon)
- Mercredi de 17h15 à 18h45: 4ème et 3ème filles et garçons (Mme Houillon)
- Vendredi de 17h30 à 19h30: Lycée filles et garçons (Mme Houillon)
- certains Samedis de 14h à 16h: Ouverts aux élèves de la 4ème à la Tle (Mme Houillon) (planning à définir)

Football:

- Lundi de 17h15 à 19h : collège et lycée filles (M.Planez)
- Mardi de 17h15 à 19h : 4ème-3ème garçons (M. Planez)
- Mercredi de 14h à 16h : 6ème filles et garçons (M. Mognier)
- Mercredi de 16h à 18h : 5ème filles et garçons (M. Mognier)
- Vendredi de 18h à 19h30: lycée garçons (M.Mognier)

Judo (*sous réserve d'autorisation de l'activité dans le protocole sanitaire*):

- Vendredi de 18h à 19h30 : collège et lycée filles et garçons (M. Mognier)

Kick boxing light:

- Vendredi de 16h15 à 17h45: 4ème à Tle filles et garçons (5ème sous condition) (M. Dalot)

Les inscriptions n'étant pas encore terminées, ces créneaux sont provisoires.

Les groupes peuvent être modifiés selon le nombre d'inscrits.

2.6. AJOUT : REPARTITION DES IMP

IMP POUR LES ENSEIGNANTS :

Nom du bénéficiaire	Mission	Taux	Grille
L. Abbal	Référent pour les ressources et usages pédagogiques du numérique	2	LFIT
N Houillon	Coordonnateur de discipline – EPS	2	LFIT
A. Dehez	Coordonnateur de discipline – mathématiques	1	AEFE
V. Aimé	Coordonnateur de discipline – physique chimie	2	LFIT
F. Mellin	Coordonnateur de discipline – SVT	2	LFIT
H. Blanc	Coordonnateur de discipline – technologie	2	LFIT
F. Fontaine	Coordonnateur de discipline – lettres	1	AEFE
G. Mastalski	Coordonnateur de discipline – histoire géographie	1	AEFE
F. Asaskura/ M.Tomala	Coordonnateur de discipline – langues (japonais)	2	LFIT
F. Perrin	Coordonnateur de discipline – sciences et techniques 6 ^e	0,5	LFIT
	Référent du parcours d'éducation artistique et culturelle	2	LFIT

IMP POUR LES AUTRES PERSONNELS :

G. Jublot	Astreintes	2	LFIT
	Présidence des conseils de classe	2	
	Liaisons : cycle 3 / familles franco-japonaises	2	
	Projet d'établissement (élèves)	2	
M. Laurent	Suivi des plans d'accompagnement des élèves à besoins particuliers	2	LFIT
J. Rossazza	Aide au suivi des élèves du primaire	2	LFIT

5. CARTE DES EMPLOIS 2021-2022

Nb de divisions 2021-22

PS	3
MS	3
GS	3
Maternelle	9

CP	5
CE1	5
CE2	5
CM1	5
CM2	5
Elémentaire	25
Primaire	34

6ème	5 (+1)
5ème	4
4ème	4
3ème	4 (+1)
Collège	17

2nde	3
1ère	3
Tle	3
Lycée	9
secondaire	26
Total	60 classes

Primaire :

discipline	volume horaire	hausse besoins	nombre professeurs			créations rs21
			<i>résidents</i>	<i>expatriés</i>	<i>RL</i>	<i>RL</i>
enseignement général	918		14		20	
enseignement FLSco	24				1	
enseignement documentation	36	+18			1	0,5
enseignement anglais	135,75				9	
enseignement japonais	92,25				6	

Secondaire :

discipline	volume horaire	hausse besoins	nombre professeurs			créations rs21
			<i>résidents</i>	<i>expatriés</i>	<i>RL</i>	<i>RL</i>
lettres	151	+8	4		4	8,5h
mathématiques	128,5	+8,5	3	1	3	8,5h
histoire-géographie	104	+7	3		2	14h
SVT	81,5	+7	1		3	7h
sciences physiques	84	+7	1		4	
technologie	42,5	+2,5			3	
SNT / NSI	16				3	
anglais	157,4	+7	2		6	
espagnol	52,5	+2,5			3	
allemand	14,95				1	
japonais	97,6				6	
discipline	volume horaire	hausse besoins	nombre professeurs			créations rs21
			<i>résidents</i>	<i>expatriés</i>	<i>RL</i>	<i>RL</i>
arts	34	+4			2	
EPS	86	+7			4	
SES	20,3			1	1	
philosophie	14		1			
	1084,25	+60,5	15	2	45	

6. DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Phase 1 : diagnostic

- Composer un groupe de travail (GT) élèves / parents / personnels
- GT : établir trois questionnaires (familles / personnels / élèves)
 - o GT n°1 jeudi 15 octobre : version 0
 - o GT n° 2 mardi 10 novembre : version finale
- Diffusion questionnaires familles du lundi 24 novembre au lundi 7 décembre
- Auto-évaluation menée en conseils de cycle (7 octobre) et conseils d'enseignement (début novembre ?)

Phase 2 : choix des axes du projet d'établissement

- Analyse des résultats : GT n°3 mardi 12 janvier
- Vers des choix d'axes : échanges, synthèse, formulation
 - o Conseils de cycle 13 janvier
 - o CVLC 19 janvier
 - o CSD 21 janvier
 - o Conseil des maîtres 20 janvier
 - o Conseil d'école 27 janvier
 - o CE 2 février
 - o Groupe parents d'élèves ?

Phase 3 : élaboration du projet

- GT n°4 et dernier, mercredi 17 mars : trame
- Travail par corps :
 - o Conseils de cycle 31 mars
 - o 2^e soirée conseils d'ensgt (ou en libre organisation)
 - o CVLC
 - o Groupe parents d'élèves ?
- Synthèse :
 - o Conseil des maîtres 12 mai
 - o CVLC 13 mai
 - o CSD 17 mai
 - o Conseil d'école 19 mai
 - o Adoption CE 24 mai

7. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DU CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Proposition 1 :

ne pas toucher au calendrier actuel.

Proposition 2 :

Allonger les vacances de Noël de 4 jours, et récupérer ces quatre jours sur la première semaine des vacances de février.

		Participation	1. Ne pas toucher au calendrier actuel	2. Allonger les vacances de Noël...	3. Sans opinion
Parents (1753 inscrits)	Chiffres	1515	920	453	142
	en % des inscrits	86,4 %	60,7 %	29,9 %	9,4 %
Personnels	Chiffres	112	71	35	6
	%	61,5%	63,4%	31,3%	5,4%

Tokyo, le 1er octobre 2020

Compte rendu provisoire du conseil d'école du 30/09/2020

Secrétaires de séance : Jessica Cosmao (parent d'élève) ; Benjamin Guilbert (enseignant)

Présents :

Enseignants : Mmes Chiaramonte, Ménier, Marquier, Dovillers, Awad, Nadon, Vesco, Kitai, Cazerès, M Guilbert, Ruiz, Dali.

Parents : Mmes Yamamoto, Cosmao, Grosset, Hughes, M Vilquin, Borghi, Rosier, Dubus.

Excusés : Mme Mattossi (IEN), M Oulhen (DAF), Mme Kasuga (enseignante de japonais), M Martin-Horie (enseignant d'anglais)

Mot d'accueil du président de séance qui remercie les représentants pour le dernier conseil d'école de cette mandature pour tous les échanges constructifs qui ont permis de faire avancer notre école.

Adoption de l'ordre du jour :

- 1. Adoption des compte rendus des conseil d'école des 17/06/20, 22/06/20 et 25/08/20 (documents joints)
- 2. Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement (document joint)
- 3. Proposition de modifications de dates pour les prochains conseils d'école
- 4. Proposition de vote pour l'ouverture de section internationales américaine et japonaise à la rentrée 2022
- 5. Bilan de la rentrée scolaire
- 6. Modalités d'élaboration du projet d'établissement et du projet d'école
- 7. Avis sur la modification du calendrier scolaire
- 8. Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1. Adoption des compte rendus des conseil d'école des 17/06/20, 22/06/20 et 25/08/20 (documents envoyés avec la convocation)

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement (document envoyé en amont aux participants)

Pas de commentaire particulier.

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote
 - le directeur d'école
 - 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
 - un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école
 - 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement
- siégeant avec voix consultative
 - le chef d'établissement
 - le directeur administratif et financier
 - l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école. Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour. D'un commun accord avec les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de conserver le ratio un représentant par niveau (parent comme enseignant) comme dans la circulaire de 2010, soit 8 enseignants et 8 représentants de parents d'élèves pour cette année. En effet, il était extrêmement difficile pour les parents de réunir 15 parents d'élèves.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ; ● Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ; ● Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ; ● Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

3. Proposition de modifications de dates pour les prochains conseils d'école :

Dates proposées par le conseil des maîtres :

- mardi 10 novembre 2020 à la place du mercredi 11 novembre 2020
- jeudi 28 janvier 2021 à la place du mercredi 27 janvier 2021
- vendredi 21 mai 2021 à la place du mercredi 19 mai 2021

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Proposition de vote pour l'ouverture de section internationales américaine et japonaise à la rentrée 2022

Le directeur précise qu'il a besoin de ce vote pour la finalisation des dossiers d'ouverture des sections qui seront ensuite visés par l'Inspectrice de l'Education Nationale, l'AEFE et soumis à validation auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Le directeur propose que la mise en place du passage des sections BIL aux sections internationales se fasse à la rentrée 2022 et non à la rentrée 2021 comme annoncé précédemment faute de salles disponibles pour la mise en place à la rentrée 2021. Pour l'année scolaire 2021/2022, il est proposé de reconduire un fonctionnement identique à celui de cette année avec une MS et une GS pré-SI et des classes BIL du CP au CM2. A la rentrée 2022, il pourra alors y avoir comme prévu, MS et GS pré-SI, CP PARLE et sections internationales du CE1 au CM2. Le principe d'une ouverture culturelle et Littéraire nord américaine est rappelé mais sans empêchement pour un enseignant non natif des USA ou du Canada d'y enseigner.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5. Bilan de la rentrée scolaire

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2020 :

- Mme Chiaramonte (M1)
- Mme Sallard (M2)
- Mme Ruhlmann (M3)
- Mme Marquier (M7)
- Mme Lafi (M9)
- Mme Miho-Mellin (asem M4)
- Mme Despres (asem M8)
- M Goubet (asem en MS et GS pré SI)
- M Guilbert (CP)
- Mme Hostache (CE1)
- M Dali (CM2)
- Mme Loncle (CM2)
- Mme Loffredo (BCD)
- Mme Turner (en attente de visa - Anglais)
- Mme Mansfield (Anglais)
- M Berile (Anglais)
- M Martin-Horie (Anglais)
- Mme Park (Anglais)
- Mme Lambert-Horike (Japonais)
- Mme Kobayashi (Japonais)

Le directeur profite du conseil d'école pour remercier chaleureusement l'Ambassade de France au Japon, le DAF et le service RH, qui ont beaucoup oeuvré pour que tous les enseignants soient présents à la rentrée. Cela n'aurait pas été possible sans eux.

L'école est donc désormais composée de 34 classes, 9 en maternelle et 25 en élémentaire.

Une classe de CM2 a été ouverte à la rentrée 2020 (montée de cohorte : 5 CM1 deviennent 5 CM2). La structure est désormais stabilisée à 5 classes par niveau en élémentaire.

Effectifs (au 29/09/2020)

Niveau	Nombre de Classes	Rentrée 2020	
		Effectifs	Moyenne par classe
PS	2*	37	21,9
MS	3*	81	21,9
GS	4*	79	21,9
CP	5	124	24,8
CE1	5	114	22,8
CE2	5	129	25,8
CM1	5	109	21,8
CM2	5	124	24,8
Total	34	797	23,4

(*) : dont neuf classes multiâge

35 élèves sont toujours en attente de visa. Les effectifs sont en baisse. L'an dernier à la même époque nous scolarisons 843 élèves.

Matériel

Pour accueillir la classe supplémentaire, nous avons transformé la salle de technologie en salle de classe pour le CM2E.

Les salles de classe du rez de chaussée et du premier étage ont toutes été repeintes.

D'un point de vue général, le directeur estime que la rentrée s'est bien passée. Quelques longueurs le jour de la rentrée pour identifier un par un tous les élèves et leur attribuer leur classe mais cela nous a permis de les accueillir de façon sereine et rassurante. Les enseignants étaient ravis de retrouver tous les élèves et les élèves enchantés de se retrouver tous ensemble à l'école.

Les parents saluent le travail effectué pendant la période de continuité pédagogique et pendant toute la préparation de cette rentrée. Le travail effectué est qualifié d'impressionnant. Le directeur les remercie à son tour pour ces mots d'encouragements.

6. Modalités d'élaboration du projet d'établissement et du projet d'école

Parole à M Wajnberg.

Le but est de se questionner sur ce qui nous permet de vivre et travailler ensemble. Cela se veut un processus collaboratif avec la participation des personnels et des familles sous forme de groupes de travail. Après la période de continuité pédagogique, c'est le bon moment pour se poser des questions tous ensemble. Un premier questionnaire sera élaboré pour établir un diagnostic. Le partage de ressentis, d'expérience et de points de vue permettra l'élaboration de ce premier questionnaire en octobre, sa diffusion en novembre/décembre, le choix des axes en janvier/février, la rédaction en mars/avril et l'adoption par les instances en mai/juin.

7. Avis sur la modification du calendrier scolaire

Suite aux différentes enquêtes réalisées le directeur propose au vote le maintien du calendrier actuel. Aucun commentaire n'étant réalisé par l'assistance, le conseil passe directement au vote.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

8. Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

Un premier retour sur les problèmes pédagogiques liés à l'utilisation du masque

Quels sont les éventuelles difficultés et solutions trouvées par les professeurs dans la pédagogie des différentes matières, face aux limitations à l'expression des élèves et des professeurs qu'impose le masque ? Y a-t-il des inquiétudes sur un éventuel retard d'apprentissage, notamment pour les petites classes ?

Les enseignants s'adaptent à cette nouvelle contrainte. Ici possibilité d'utiliser un masque transparent par les enseignants lors d'activités spécifiques. On peut demander aux élèves de baisser leur masque lors d'une prise de parole lorsque l'enseignant considère les conditions suffisamment sécurisées, les élèves pensent aussi à retirer leur masque momentanément lorsqu'ils en ressentent le besoin.

Retour sur les éventuels retards des élèves en lien avec la période de continuité pédagogique à distance de l'an dernier

Des retards ont-ils été observés par les enseignants ? spécifiquement pour l'apprentissage de la lecture, le niveau de français, d'anglais ou de japonais.

Pas de retard spécifique mais une nécessité à réapprendre à "être élève": être autonome, s'asseoir correctement sur sa chaise, vivre ensemble... Quelques règles ont été peut être oubliées pendant la période de continuité pédagogique. Il faut les réinstaller mais cela se fait normalement. Pour répondre à une question des parents, il est précisé que les équipes ont travaillé sur un kit d'urgence de 3 jours qui leur permet s'il le faut de basculer en continuité pédagogique à distance du jour au lendemain. L'équipe s'est également mise d'accord sur des outils harmonisés pour faciliter l'accompagnement des parents ayant plusieurs enfants scolarisés.

Absences liées aux séjours hors du Japon et suivi

Quel que soit le résultat de la consultation et du vote concernant le calendrier, des familles vont voyager en France à la Toussaint et/ou à Noël, serait-il possible que sur les périodes précédant et suivant les vacances scolaires, le travail fait en classe soit résumé sur One chaque jour afin que chaque famille puisse faire rattrapper à son enfant les jours manqués pour quarantaine ?

Le LFI Tokyo ne demande pas aux enseignants d'accompagner ces absences, cela vaut pour cette année mais pour les années précédentes également. Certains enseignants le font spontanément et continueront à le faire mais pas davantage. Les enseignants font remarquer que cela concernera peut-être très peu de familles et que le fonctionnement de la classe tout entier ne doit pas pâtir du choix personnel de ces familles.

Le proviseur appelle à l'esprit de responsabilité des parents pour respecter la quatorzaine et précise qu'il n'est pas possible de répondre aux demandes individuelles, l'établissement reste un collectif. Il est souvent difficile de satisfaire la minorité tout en satisfaisant la majorité.

Pour les familles qui partiront, même si on ne l'encourage pas, le directeur précise que cela serait bien de prévenir l'établissement, par correction et rappelle que les élèves absents plus de trois semaines peuvent être radiés.

Natation scolaire

La natation scolaire fait partie du programme dans certaines classes de primaire : pouvez-vous rappeler lesquelles ? La piscine étant fermée en ce début d'année, toutes les classes concernées pourront-elles avoir natation au printemps ? Le recours à des piscines extérieures est-il envisagé ?

Au LFI Tokyo le choix a été porté de rendre un cycle de natation obligatoire pour tous les élèves en CE1, CM1 et CM2. Cette année cela sera peut-être difficile à tenir compte tenu de la fermeture de la piscine sur le premier trimestre. Une rencontre avec l'équipe d'EPS du secondaire devra avoir lieu pour définir les priorités spécifiques de cette année. Une représentante des parents d'élèves demande si le lycée connaît le nombre de non nageurs. Le directeur n'a pas cette donnée mais c'est un indicateur qui pourrait être intéressant de suivre à l'entrée au collège par exemple.

Langues

● Lors de réunions de rentrée, les parents n'ont pas rencontré les professeurs de langue (anglais/japonais) : une rencontre plus tard dans l'année est-elle prévue ?

Il était compliqué cette année d'organiser de telles rencontres. Le choix a été fait de réaliser deux vidéos de présentation : une pour l'anglais et une pour le japonais. Elles sont en ligne sur nos réseaux sociaux. Il ne faut pas hésiter à contacter les professeurs directement pour toute question.

Un représentant des parents d'élèves regrette qu'une réunion n'ait pas eu lieu avec l'enseignant en anglais des classes CM BIL.

● De nombreux enfants sont en liste d'attente pour la section bilingue en particulier en CP et CE1 et en maternelle, cf question suivante. Pour le japonais, il y a un groupe langue maternelle et un groupe langue étrangère. Serait-il possible de constituer un groupe d'anglais "avancé" avant les choix de parcours de langue (CE2) pour permettre à ceux qui parlent déjà anglais de progresser davantage ?

Le choix de l'abandon des groupes de niveaux en CP et CE1 a été validé il y a deux ans et il n'est pas prévu de revenir sur cette décision favorable aux apprentissages de tous.

● Afin de ne pas creuser encore plus des inégalités entre ceux admis en MS bilingue et ceux en liste d'attente, ne serait-il pas envisageable de rendre l'enseignement de l'anglais accessible pour tous ceux qui le souhaitent sans sélection (du moins en MS, GS) ? L'admission en GS bilingue (et la continuité de l'enseignement bilingue en primaire) est d'autant plus compliquée si l'enfant n'est pas admis en MS bilingue.

Ce n'est pas possible pour des questions logistiques d'espaces et pas prévu dans la politique des langues de l'établissement. Notre priorité reste l'acquisition du français.

Transport scolaire

● Serait-il possible de proposer une ligne de bus desservant l'ouest de Tokyo ?

C'est relativement vague comme destination, mais l'ouest de Tokyo peut difficilement être desservi du fait de la configuration des voies rapides.

Voie rapide ou non, le temps de trajets excéderait certainement les 45 minutes que nous souhaitons maintenir pour les enfants.

● Est-il envisageable de demander aux accompagnateurs de bus de prendre la température des enfants à la montée dans le bus ?

La prise de température aux arrêts impacterait sur les temps de stationnement aux arrêts (surtout lorsqu'il y a plus de 10 élèves), et donc d'arrivée à l'école, et rendrait plus difficile la rotation sur la zone du lycée et dans la rue, qui est déjà complexe. Il est plus facile de gérer cela à la maison comme demandé dans le protocole.

Périscolaire

● Est-ce que le service périscolaire peut revoir la capacité de l'offre afin de pouvoir mieux répondre à la demande (un nombre de demandes en liste d'attente en particulier le mercredi après-midi) ?

Il faut comprendre que l'offre extérieure à des horaires compatibles avec celles du LFI Tokyo est extrêmement limitée, en particulier pour les enfants ne parlant pas japonais.

Nous avons augmenté la capacité avec le recrutement d'un enseignant supplémentaire en Multi-sports (14 inscrits issus de la liste d'attente). Nous ne pouvons faire plus en raison des contraintes liées aux espaces et aux disponibilités de nos intervenants.

● La suppression du judo et de l'aïkido ayant sérieusement réduit la capacité tout en laissant des espaces de sport disponibles (Dojo par exemple). Le service Périscolaire souhaite-t-il garder la configuration actuelle au cas où ces activités pourraient être rétablies ?

Oui, ces activités ne sont que temporairement arrêtées. Nous gardons les espaces disponibles pour une éventuelle ouverture durant l'année.

Questions de l'Eco-Team FLT

● Si la course de Noël a lieu cette année, peut-on envisager qu'elle soit "zéro déchet" ?

S'il y a course de Noël (à discuter lors de la prochaine réunion de la commission de suivi du protocole), nous pouvons essayer de la rendre "zéro déchets" avec l'utilisation de gourdes et l'achat de madeleines non emballées individuellement. Un représentant des parents invite à inciter les parents spectateurs à faire un effort également.

● En France, un menu végétarien par semaine est obligatoire dans les écoles : pourquoi n'est-ce plus appliqué au LFI Tokyo ? Serait-il possible d'y revenir ?

La cantine proposait jusqu'à l'année dernière un menu végétarien par semaine. En raison de la masse importante de bio déchet le jour des repas végétariens et à la demande des membres de la commission cantine, le restaurant scolaire a arrêté ce type de plat. Cette année, le chef doit étudier la préparation de plats végétariens que les enfants mangeraient avec plaisir. Nous souhaitons donner le temps nécessaire sans pression au chef pour trouver des recettes appétissantes, équilibrées et dans le cadre du budget du service restauration. Un début de discussion a lieu entre parents entre le caractère obligatoire qui devrait être donné ou non s'il y a menu végétarien. La question ne fait pas l'unanimité.

● Projet d'établissement: quel est le calendrier de la révision du projet d'établissement ? L'Eco Team propose d'y inclure des éléments d'écologie (question qui pourrait aussi être posée au prochain conseil).

Voir plus haut, il sera bien évidemment question de l'Éducation au Développement durable dans le nouveau projet d'établissement.

Pour conclure, le directeur remercie l'ensemble des membres présents et remercie à nouveau les représentants des parents d'élèves pour ces échanges.

Le secrétaire de séance :
Benjamin GUILBERT

La secrétaire de séance :
Jessica COSMAO

Le directeur de l'école primaire
Gilles SANSEBASTIAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU SECOND DEGRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 DE 18H A 19H

Présents (en visioconférence) :

M. Wajnberg, Mme Doyhambehere, M. Jublot,

Mmes et MM les représentants des personnels : V. Aimé, L. Abbal

MM les représentants des parents : J. Gay, T. Launey

1. Bilan de rentrée pour le secondaire

Le temps d'accompagnement des deux premières semaines (15h-16h), évoqué en conseil pédagogique, a fait l'objet d'un bilan contrasté de la part des professeurs : les approches y ont été très variées ; certains élèves en ont profité (6^e, cycle terminal), d'autres moins.

Les représentants des parents confirment cette disparité, certains professeurs faisant cours sur cette heure.

Mais les élèves ont plutôt apprécié cet allègement des emplois du temps à la rentrée (en incluant la suppression temporaire des cours de 16h à 18h).

Les parents auraient aimé savoir à l'avance en quoi consisterait ce dispositif : le proviseur rappelle que sa genèse, en fin d'été, ne l'a pas permis, les professeurs le découvrant le 1^{er} septembre.

Par ailleurs, le proviseur signale que les effectifs d'élèves ne sont pas encore stabilisés, et que l'impact de la réouverture des frontières aux étrangers pour un long séjour n'est pas mesurable.

En réponse aux représentants des parents, la proviseure adjointe précise que les effectifs moyens par classe sont de 26 élèves, le niveau 6^e étant le plus chargé (28 élèves par classe).

2. Amorce d'une réflexion sur l'introduction des Chromebook au collège

Le conseil pédagogique, sollicité la semaine dernière, a émis un avis plutôt réservé, qui est à confirmer. La priorité va plutôt à une évaluation des Chromebook au lycée.

Pour les parents, la question porte plutôt sur une alternative aux manuels papier. Le proviseur évoque l'extrême complexité du sujet face à la diversité des points de vue et des pratiques, et ne souhaite pas mobiliser les équipes sur ce sujet, chronophage.

Les représentants des professeurs confirment que selon les équipes les choix sont variables (cela ne concernant que le lycée et non le collège).

3. Présentation de la démarche d'élaboration du projet d'établissement

Le proviseur décrit les grandes lignes de la démarche. Tous approuvent le principe d'un groupe de travail associant des représentants et des personnels et parents non issus des représentants. Ils approuvent également l'idée d'un premier groupe mixte sur l'élaboration des questionnaires, avant de dissocier la réflexion sur des questionnaires distincts (parents / personnels / élèves).

L'idée est évoquée, pour ce groupe, de 2 à 4 membres par cycle et par corps.

4. Questions diverses

1. Chromebook

1.a. Concernant les Chromebook au collège, cela me semble prématuré sachant qu'aucun bilan n'a été fait de leur utilisation au lycée. Par ailleurs, il me semble que cela serait plus pertinent de doter davantage de salles en armoires à Chromebook ou bien de rajouter un chariot à Chromebook par étages: le coût ne serait ainsi pas supporté par les familles. D'autant plus que la durée de vie d'un Chromebook n'est pas de 7 ans (durée du collège et du lycée): un tel choix impliquerait que les familles achètent au moins deux Chromebook pour la scolarité de leur enfant. Sans compter l'aspect écologique... Certaines élèves ont à leur disposition chez eux leur Chromebook, leur téléphone portable, une tablette et un ordinateur. Cela fait beaucoup d'écrans.

→ Point évoqué au conseil pédagogique du 24 septembre :

- l'évaluation usage des chromebook au lycée pourra se faire dans le cadre du diagnostic pour le projet d'établissement

- l'extension de l'utilisation des chromebook au collège: la question sera évoquée au prochain conseil pédagogique, les coordonnateurs recueilleront l'avis de leurs collègues.

1.b. Je suis défavorable aux Chromebooks en collège. Il est essentiel que les élèves apprennent à faire des plans, rédiger, structurer leur pensée en écrivant manuellement (la démarche est différente avec un ordinateur). De plus, peut-être faudrait-il qu'ils décrochent un peu des écrans ?

→ Les échanges ci-dessus incitent à ne pas rentrer dans le cœur du débat pour ou contre les chromebook.

Si vraiment les activités pédagogiques s'y prêtent, il vaudrait mieux investir dans deux ou trois séries de Chromebooks que les enseignants peuvent emprunter ponctuellement.

→ L'établissement est déjà très bien doté en matériel informatique (plusieurs lots de chromebooks, d'ordinateurs portables et de tablettes mobiles; 2 salles polyvalentes avec ordinateurs; 2 salles de classe équipées d'ordinateurs, de chromebooks ou de tablettes + CDI et salle d'étude), or la demande est toujours plus forte, et l'on ne pourra pas aller au-delà sans impacter les frais de scolarité.

2. Espace de travail

Concernant les espaces de travail pour les élèves, vu que le foyer des lycéens est fermé, que le CDI n'est pas très accessible, que la salle 301 n'est pas toujours libre, comment permettre aux élèves qui le souhaitent de s'avancer dans leur travail lors des heures libres dans leur emploi du temps?

→ Dans le cadre du protocole sanitaire, le CDI n'est pas accessible aux élèves de manière individuelle, et la salle d'étude est occupée plus souvent qu'à l'accoutumée afin de limiter le brassage et de permettre aux élèves de changer le moins souvent possible de salle durant la journée (salle d'étude actuellement libre uniquement le lundi, et 3 après-midi de la semaine: contre une utilisation pour des cours seulement 4 à 5 heures par semaine habituellement).

Sujet à mettre à l'ordre du jour du prochain groupe de suivi pour un éventuel aménagement.

3. Épreuves communes

Ne faudrait-il pas amorcer une réflexion sur les épreuves communes de 1ère et de terminale ? Ces épreuves de "contrôle continu" sont censées s'inscrire dans le déroulement "normal" d'une année, se tenir pendant les heures de cours, etc.

Or, le risque existe d'en faire des "mini-bacs", obligeant les élèves à revoir l'intégralité du programme dans les disciplines concernées. Les enseignants ayant la possibilité de choisir les sujets dans la BNS, n'est-il pas envisageable - quand la discipline concernée le permet - de limiter le champ d'interrogation couvert par chacune des épreuves et de l'indiquer aux élèves ?

→ La proviseure adjointe répond que cela relève du statut des épreuves, et qu'il faudra voir quelle latitude permet le cadre réglementaire.

Tous s'accordent à considérer qu'il n'est pas question de donner à l'avance le chapitre exact à réviser au détriment de tous les autres, mais qu'il n'est pas non plus question de piéger les élèves. L'enjeu est aussi de les entraîner à préparer une épreuve d'examen et à organiser leurs apprentissages. Cela sera à discuter au prochain conseil pédagogique.

Les représentants des parents demandent que l'on signale à l'AEFE leur insatisfaction devant l'enquête sur la CPD : il était obligatoire de répondre à des questions par lesquelles on n'était pas toujours concerné.

Les représentants des personnels demandent que les réunions d'instances commencent à 18h05 pour permettre aux professeurs et aux élèves de sortir de cours.

La séance est levée à 18h50.

session 2020
résultats du baccalauréat du LFI Tokyo

série	candidats présentés	Sans mention	mention AB	mention B	mention TB	total admis	refusés
ES	16	8	3	1	4	16	
ES OIB	3		1	1	1	3	
Section euro	9		1	2	6	9	
L	5	2		1	2	5	
L OIB	3				3	3	
S	11	1	4	1	5	11	
S OIB	7	1	1	1	4	7	
Section euro	9		1	1	7	9	
TOTAL	63	12	11	8	32	63	0
%		19,05%	17,46%	12,70%	50,79%	100,00%	0,00%

admis: 100 % avec 81 % de mentions